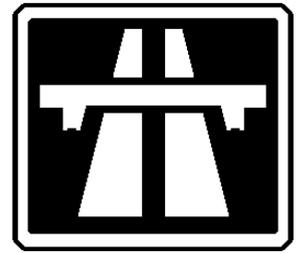




CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Assemblée générale ordinaire 2023

MODE D'EMPLOI

1-Tout adhérent peut participer aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire.

2-Pour prendre part au vote, il faut être **adhérent depuis 6 mois, au moins et être à jour de sa cotisation 2023** (cotisation qui était à régler à la fin de l'année 2022 ou au début de l'année 2023).

3-Si vous avez oublié de renouveler votre adhésion 2023, vous pouvez encore y remédier en renvoyant le bulletin de la page « **Convocation à l'AGO** » (dûment rempli et accompagné du chèque correspondant, à l'ordre du **CO.P.R.A. 184**), au Président de votre ville dont l'adresse est inscrite sur le bulletin.

4-Si vous souhaitez vous porter **candidat en tant qu'administrateur du CO.P.R.A. 184**, veuillez nous le faire savoir, **par écrit**, (voir bulletin ci-dessous), **avant le Samedi 28 octobre 2023**, en contactant le président(e) de votre ville dont l'adresse est indiquée sur la convocation à l'AG.

Rappelons que la fonction des administrateurs d'un comité est de réfléchir aux différentes actions pouvant être menées dans la ville et de participer à l'organisation de celles qui ont été décidées, en collaboration avec les autres comités de ville.

5-Pour être éligible au poste d'administrateur, il faudra que vous soyez adhérent depuis un an au moins. Dans le cas contraire, vous ne pourrez être que coopté.

Pour le Conseil d'administration,
La Présidente **Christiane PARAVY**



BULLETIN DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

A envoyer à votre président(e) de ville à l'adresse indiquée sur la convocation.

N'envoyez pas votre bulletin de candidature au siège social du CO.P.R.A.184

Je suis candidat(e) au poste d'administrateur : oui Signature

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : E-mail :